nos formations aux métiers du secteur

Prévention Sécurité





Sites industriels, centres d'affaires, établissements publics, hôpitaux, salles de spectacle, centres commerciaux, sites sensibles ont en commun des besoins en "protection des biens et des personnes", "sécurité incendie" et "prévention des risques professionnels" pour **protéger**, **prévenir**, **sécuriser**, **intervenir**, **secourir**. Pour chacune de ces missions au cadre réglementaire très strict, le Greta propose des formations adaptées.

Protection des biens et des personnes







Ce secteur très règlementé nécessite des qualités et aptitudes spécifiques : discrétion, respect de la confidentialité, maîtrise de soi, résistance physique et une connaissance parfaite des bases du secourisme et des équipements de sécurité

Exercer un métier dans ce domaine ne s'improvise pas. La formation est obligatoire. Les conditions d'entrée en formation et d'obtention de la carte professionnelle sont rigoureuses et nécessitent l'expertise de l'organisme de formation.

La carte professionnelle

Elle est délivrée par le CNAPS* et doit être renouvelée tous les 5 ans. Elle est obligatoire pour pouvoir exercer un emploi dans le domaine de la protection des biens et des personnes, en application du Livre VI du Code de la sécurité intérieure.

Le Greta est habilité à dispenser des formations vous permettant d'obtenir la carte professionnelle.

avant l'entrée en formation

Nous vérifions les prérequis et délivrons une "attestation de pré-inscription" Nous accompagnons le stagiaire dans sa demande d'autorisation préalable d'entrée en formation auprès du CNAPS

Formation

à l'issue de la formation

obtention du diplôme

Le CNAPS délivre la carte professionnelle d'agent de sécurité privée.















CQP CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE V

Agent de prévention et de sécurité [APS]

Greta de Brest

Agent de sûreté aéroportuaire [ASA]

Greta de Brest

Autres

BTS Management opérationnel de la sécurité [MOS]

APPRENTISSAGE

lycée Rosa Parks de Rostrenen

Agent Technique de Prévention et de Sécurité [ATPS]



lycée Rosa Parks de Rostrenen

Maintien et Actualisation des Compétences [MAC] Renouvellement de la carte professionnelle

Greta de Brest et lycée Rosa Parks de Rostrenen

Sécurité incendie







Les établissements et espaces publics ou privés ont l'obligation de prévenir tout risque incendie, d'intervenir en cas de sinistre, de gérer l'évacuation et de préparer l'arrivée des secours. Sang froid, calme, efficacité, rigueur, réactivité sont des qualités requises.

Doté d'une bonne condition physique, l'agent de sécurité incendie doit être capable d'identifier et d'analyser les situations d'urgence.

SSIAP1 [Agent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes] Greta de Brest

SSIAP2 [Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes]

Greta de Brest

SSIAP3 [Chef de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes]

Greta de Brest

Sensibilisation à la manipulation des extincteurs [SME]*

Équipier de première intervention [EPI]*

Équipier de seconde intervention [ESI]*

Formations sur mesure : exercices d'évacuation, serre-file...*

^{*}Qu'est-ce que le CNAPS ? Le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Intérieur. Il est chargé de l'agrément, du contrôle et du conseil des professions de sécurité privées.

^{*}formations intra-entreprise

Dans notre agence, un.e conseiller.ère vous propose son expertise pour construire avec vous un parcours sur mesure en terme de contenu et de durée, pour la réussite de votre projet.

Greta de Bretagne Occidentale

Agence de Brest

Lucie MERCIER

Conseillère en formation continue

Nadège CAROFF

Coordinatrice

Rue Prince de Joinville Cité scolaire de Kerichen Brest | 02 98 80 41 51 greta.agbrest@ac-rennes.fr



en 2019



Passez à l'action avec l'appli CPF!

Elle vous permet de choisir, de réserver et d'acheter en ligne la formation de votre choix, sans intermédiaire.



Des formateurs compétents pour les

 Une évaluation des connaissances acquises par les stagiaires;

actions de formation à mener :

- Une traçabilité du stagiaire en cours et après la formation ;
- Un respect des modules de formation définis;
- Une mise à jour des cours en fonction des évolutions de la réglementation.



GRETA

BRETAGNE)))
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

